

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 29 JUN 2022

ID : 074-247400112-20220628-D_2022_76-DE

2022-76 DRH/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS REMPLACEMENT D'UN POSTE

République Française

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 JUIN 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 juin 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Étaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT, *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD, Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Daniel BOUCHET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET *procuration*

Commune de Menthonnex en Bornes

Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 24 Absents : 4

Secrétaire de séance : M. Jérôme JONFAL

Date d'affichage : 29 JUN 2022

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS REMPLACEMENT D'UN POSTE

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 29 JUIN 2022

ID : 074-247400112-20220628-D_2022_76-DE

2022-76 DRH/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS REMPLACEMENT D'UN POSTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : **REPLACEMENT D'UN POSTE**

Vu les articles L.5211-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.313-1 et suivants du Code général de la fonction publique ;

Vu l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique ;

Monsieur le Président expose que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il informe les membres du Conseil Communautaire qu'il y a nécessité de transformer un poste dans le cadre d'un remplacement dû à un départ par voie de mutation.

FILIERE TECHNIQUE :

La suppression d'un poste d'AGENT DE MAITRISE, à temps complet et la création d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE, relevant de la catégorie C, à temps complet, à compter du 01/07/2022.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur cette suppression - création d'emploi.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** la suppression d'un poste d'AGENT DE MAITRISE et la création d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE, tel qu'évoqué ci-dessus
- ➔ **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au budget
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement

Acte certifié exécutoire le : 29 JUIN 2022
Le Président
Xavier BRAND

